

RÈGLEMENT DU JEU SPONTEX « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY »

Conservez impérativement le ticket de caisse original pendant un (1) mois après la fin du jeu car il pourra vous être réclamé en cas de contrôle.

Article 1 : Dénomination sociale et durée du jeu

La société MAPA SAS, ci-après dénommée « Société Organisatrice », au capital de 35 000 010 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 314 397 720, dont le siège social est situé au 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 COLOMBES Cedex, organise en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco, un jeu avec obligation d'achat intitulé « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY ».

Dans le cadre de ce jeu avec obligation d'achat, le participant devra tout d'abord acheter, dans les points de vente participants, un produit Spontex éligible (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) entre le 01/03/2022 au 31/12/2022 minuit inclus. Suite à cet achat et muni de son ticket de caisse (date indiquée sur le ticket de caisse justifiant l'achat), le participant pourra jouer au jeu « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY » du 01/03/2022 jusqu'au 31/12/2022 à minuit en se rendant sur le site www.spontex.fr (sur la page principale) ou en se rendant directement sur le site dédié <https://90ans-spontex.com>.

Cette offre avec obligation d'achat permet au participant, après l'achat d'un produit éligible de la marque Spontex (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022 minuit inclus (date indiquée sur le ticket de caisse justifiant l'achat) de :

- Tenter de gagner les dotations indiquées à l'Article 6.1.1 (Les dotations à gagner via Instants Gagnants) du présent règlement de jeu ; et
- De pouvoir participer, s'il le souhaite, aux tirages au sort afin de tenter de remporter les dotations indiquées à l'Article 6.1.2 (Les dotations à gagner en participant aux tirages au sort).

Il est précisé qu'en fonction de la date de participation à l'Instant Gagnant et au tirage au sort, la participation du participant sera enregistrée soit :

- pour le temps fort numéro 1 (pour une participation du participant entre le 01/03/2022 et le 31/07/2022 inclus) ; ou
- pour le temps fort numéro 2 (pour une participation du participant entre le 01/08/2022 et le 31/12/2022 minuit inclus).

Une participation pendant la période du temps fort numéro 1 n'emporte pas de plein droit une participation au temps fort numéro 2. Pour participer à chacun des temps fort le participant devra effectuer un achat d'un produit Spontex éligible (telles qu'identifiées à l'Article 6.1.1 du présent règlement) durant les dates de ceux-ci avec la preuve d'achat jamais utilisée le justifiant.

La répartition des dotations par temps forts est détaillée à l'Article 6 du présent règlement.

Article 2 : Annonce du jeu

Le jeu est annoncé sur les éléments de publicité présents sur le lieu de vente spécifiques à l'opération (sans que cette liste ne soit limitative : affiches de fronton de box, Totems, Carrousel, PLV... présents dans les points de vente participants), sur le site internet www.spontex.fr dans les rubriques dédiées spécifiques à l'opération, sur le site internet <https://90ans-spontex.com>, les réseaux sociaux de Spontex France (sans que cette liste ne soit limitative : Instagram, Facebook, Twitter...).

Tous les produits Spontex éligibles sont listés en Annexe du présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce jeu implique une obligation et un engagement d'achat entre le 01/03/2022 au 31/12/2022 minuit inclus d'un des produits Spontex éligibles tels que listés en Annexe du présent règlement et vendus dans les points de vente participants. Le fait de participer au jeu implique que le participant aura lu attentivement le présent règlement de jeu et l'acceptera sans réserve.

Le jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco.

Sont exclus de toute participation au jeu les membres des sociétés organisatrices et de leurs filiales ainsi que leurs familles.

La participation au jeu est soumise aux conditions suivantes :

- Une participation par foyer par temps fort (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) ;
- Avoir systématiquement une preuve d'achat jamais utilisée ;
- Uniquement une participation par produit Spontex éligible (tel que listés en Annexe du présent règlement).

Il est précisé qu'en fonction de la date de participation à l'Instant Gagnant et au tirage au sort, la participation du participant sera enregistrée soit :

- pour le temps fort numéro 1 (pour une participation du participant entre le 01/03/2022 et le 31/07/2022 inclus) ; ou
- pour le temps fort numéro 2 (pour une participation du participant entre le 01/08/2022 et le 31/12/2022 minuit inclus).

Une participation pendant la période du temps fort numéro 1 n'emporte pas de plein droit une participation au temps fort numéro 2. Pour participer à chacun des temps forts le participant devra effectuer un achat d'un produit Spontex éligible (telles qu'identifiées à l'Article 6.1.1 du présent règlement) durant les dates de ceux-ci avec la preuve d'achat jamais utilisée le justifiant.

La répartition des dotations par temps forts est détaillée à l'Article 6 du présent règlement.

Cet achat devra être antérieur à la participation (date et heure indiquées sur le ticket de caisse justifiant de l'achat antérieure à la date et l'heure de la participation gagnante).

Dans le cadre de la participation au jeu, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du jeu.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur (notamment sur Internet), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux avec obligation d'achat. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

Le jeu est accessible uniquement via le réseau Internet.

Article 4 : Modalités de gain

Le jeu « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY » est :

- Un jeu à révélation immédiate via Instants Gagnants accessible uniquement via le réseau internet sur ordinateur, smartphone et tablette numérique via www.spontex.fr ; et
- Un jeu à révélation différée via deux tirages au sort, réalisés le 05/08/2022 et 05/01/2023 au sort par l'huissier de justice en charge du Jeu, parmi les participants au jeu à révélation immédiate qui ont accepté de participer aux tirages au sort et dont la participation respecte les conditions fixées par le présent règlement.

4.1 - Instants Gagnants

Sont appelés Instants Gagnants, le jour et l'horaire (heure/min/sec du serveur hébergeant la page dédiée à la révélation du gain) prédéfinis aléatoirement sur la période du jeu et qui déclenchent l'attribution d'une des dotations dont la liste complète figure à l'Article 6.1.1 du présent règlement.

Ainsi, le 1er participant ayant enregistré une participation au jeu « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY » et ayant cliqué, sur la page de jeu prévue à cet effet pour dévoiler le gain, se voit attribuer le gain associé.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même Instant Gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des Instants Gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco.

Sur la totalité de la durée de l'opération, les Instants Gagnants sont tirés au sort et déterminés gagnants d'une des dotations (telles qu'identifiées à l'Article 6.1.1 du présent règlement) à partir d'un programme informatique. Ils sont répartis aléatoirement sur la durée du jeu (du 01/03/2022 au 31/12/2022 minuit inclus) selon deux temps forts (temps fort numéro 1 du 01/03/2022 au 31/07/2022 inclus et temps fort numéro 2 du 01/08/2022 et le 31/12/2022 minuit inclus).

La liste des Instants Gagnants ainsi que des dotations associées (telles qu'identifiées à l'Article 6.1.1 du présent règlement), sont déposées chez Maître Bouvet, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX, huissier de justice.

4.2 – Tirage au sort

En fonction de leur date de participation, les participants dont la participation respecte les conditions fixées par le présent règlement et qui ont accepté de participer aux tirages au sort sont considérés inscrits au tirage au sort du temps fort numéro 1 ou du temps fort numéro 2 qui désigneront les deux (2) gagnants des dotations « Soirée d'anniversaire à domicile » et « Week-end d'anniversaire à Paris ».

Un premier tirage au sort sera effectué le 05/08/2022 par l'huissier de justice en charge du jeu parmi tous les participants conformes ayant participé au jeu entre le 01/03/2022 et le 31/07/2022 inclus et désignera un (1) gagnant et cinq (5) suppléants pour gagner un anniversaire éclatant « Soirée d'anniversaire à domicile ».

Un deuxième tirage au sort sera effectué le 05/01/2023 par l'huissier de justice en charge du jeu parmi tous les participants conformes ayant participé au jeu entre le 01/08/2022 et le 31/12/2022 inclus et désignera un (1) gagnant et cinq (5) suppléants pour gagner un anniversaire éclatant « Week-end d'anniversaire à domicile ».

Paris ».

Article 5 : Règlement de participation au jeu

Pour participer au jeu, il faut tout d'abord acheter, dans les points de vente participants, entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022 minuit inclus un produit Spontex éligible (liste des produits Spontex éligibles figurant en Annexe du présent règlement) et conserver le ticket de caisse, entier et original, non raturé, non surchargé, en entourant : la date, le(s) produit(s) éligible(s) au jeu et l'enseigne.

Suite à cet achat, le participant muni de son ticket de caisse, peut jouer avant le 31/12/2022 à minuit en se rendant sur le site www.spontex.fr ou en se rendant directement sur le site dédié <https://90ans-spontex.com>.

La participation au jeu est soumise aux conditions suivantes :

- Une participation par foyer par temps fort (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) ;
- Avoir systématiquement une preuve d'achat jamais utilisée ;
- Uniquement une participation par produit Spontex éligible (tel que listés en Annexe du présent règlement).

Pour participer à l'Instant Gagnant et, si le participant le souhaite, au tirage au sort il faut préalablement :

- Scanner ou photographier le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata) daté entre le 01/03/2022 au 31/12/2022 minuit, non raturé, non surchargé, de son achat d'un produit Spontex éligible (tel que figurant en Annexe du présent règlement) puis l'enregistrer sur l'ordinateur depuis lequel aura lieu la participation au jeu « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY ». Le prix, le nom du magasin, la localisation du magasin, la date et l'heure d'achat, le libellé clair et non équivoque du produit Spontex éligible (tel que figurant en Annexe du présent règlement) doivent être simplement entourés et parfaitement lisibles sur le scan ou la photo (moins de 2Mo). Le ticket de caisse devra impérativement être antérieur à la participation gagnante (date et heure).
- Se rendre sur le site du jeu <https://90ans-spontex.com> (accessible en se rendant sur le site www.spontex.fr ou en se rendant directement sur le site dédié <https://90ans-spontex.com>).

Par la suite, il faut :

- Renseigner le formulaire de participation : ses informations personnelles puis ses informations d'achat, télécharger le scan ou la photo de son ticket de caisse puis valider définitivement sa participation. Il est précisé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaires à sa participation, à défaut la participation ne pourra être prise en compte ;
- Lancer le jeu, répondre aux 3 questions, choisir son produit « Match » et attendre l'attribution d'une des dotations de l'Instant Gagnant dont la liste complète figure à l'Article 6.1.1 du présent règlement.
- Si sa participation est conforme et respecte les articles du présent règlement (dont notamment l'article 8 du présent règlement), il recevra dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de fin du temps fort du, la dotation gagnée dans le cadre du jeu.
- Concernant le tirage au sort, si le participant a accepté d'y participer et qu'il est désigné gagnant, il sera contacté par la Société Organisatrice, par email à l'adresse email qu'il aura renseigné dans le formulaire, dans un délai de 4 à 5 jours à compter de la date du tirage au sort (les dates des tirages

au sort des deux temps forts étant indiquées à l'article 4.2 du présent règlement).

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, e-mail, fax ou téléphone) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu. Toute demande reçue après le 06/01/2023 ne recevra pas de réponse.

Article 6 : Dotations

1. – Définition des dotations

La valeur unitaire des dotations est estimée à la date de rédaction du présent règlement, et est donnée à titre de simple indication. Le gagnant ne pourra pas demander la différence, le cas échéant, entre la valeur de détail approximative indiquée et la valeur déclarée.

6.1.1 Les dotations à gagner via Instants Gagnants

Le présent article 6.1.1 décrit les dotations à gagner via Instants gagnants lors des deux temps forts du jeu avec obligation d'achat « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY ».

TEMPS FORT 1 (du 01/03/2022 au 31/07/2022 inclus)

- Cinquante (50) e-coffrets Smartbox « Table des chefs » - Valeur unitaire indicative : 100€ TTC ;
- Cent (100) Peluches – Valeur unitaire indicative : 3€ TTC ;
- Un bon d'achat sur les produits Spontex d'une valeur de 0.50€ TTC pour tous les autres participants ne se voyant pas attribuer une des dotations précédentes.

TEMPS FORT 2 (du 01/08/2022 au 31/12/2022 minuit inclus)

- Cinquante (50) e-coffrets Smartbox « Adrénaline » - Valeur unitaire indicative : 100€ TTC ;
- Cent (100) Totes bag – Valeur unitaire indicative de 5,50€ TTC ;
- Un bon d'achat sur les produits Spontex d'une valeur de 0.50€ TTC pour tous les autres participants ne se voyant pas attribuer une des dotations précédentes.

6.1.2 Les dotations à gagner en participant aux tirages au sort

Le présent article 6.1.2 décrit les dotations à gagner par tirage au sort lors des deux temps forts du jeu

avec obligation d'achat « SPONTEX HAPPY BIRTHDAY ».

TEMPS FORT 1 (du 01/03/2022 au 31/07/2022 inclus)

- **Un (1) anniversaire éclatant « Soirée d'anniversaire à domicile » - Valeur unitaire indicative de 1500€ TTC, comprenant :**
 - **La prestation d'un Chef à domicile pour 10 personnes incluant :**
 - le déplacement du chef ;
 - l'achat des ingrédients ;
 - La préparation du repas ;
 - Le service à table ;
 - la rangement de la cuisine.
 - Le choix d'un unique menu parmi 2 propositions ;
 - L'envoi au domicile du gagnant de boissons (soft, vin, champagne) ;
 - L'envoi d'un pack de décorations pour un anniversaire « éclatant » au domicile du gagnant (guirlande lumineuse, ballons, cotillons, paillettes...) ;
 - Le ménage des pièces de vie le lendemain de la soirée.

TEMPS FORT 2 (du 01/08/2022 au 31/12/2022 minuit inclus)

- **Un (1) anniversaire éclatant « Week-end d'anniversaire à Paris » - Valeur unitaire indicative de 1500€ TTC, comprenant :**
 - Le remboursement des frais de transport sur justificatifs à hauteur de 300€ (transport SNCF, carburant, péages...) ;
 - 2 nuits dans un hôtel 3 étoiles à Paris (base chambre double standard) ;
 - Les petits déjeuners ;
 - Un diner au choix : À bord d'une péniche pour une ambiance musicale ou dans un Bus impérial panoramique à la découverte des plus beaux monuments ;
 - Une soirée au choix : l'entrée au célèbre Moulin Rouge (billets standard) ou les places pour assister à une pièce de théâtre au cœur de Paris (billets standard).

2. – Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit en France métropolitaine. Dans le cas d'un gain en Corse ou dans les DROM COM, une contrepartie financière pourra potentiellement être envisagée sur demande.

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur économique unitaire et de caractéristiques équivalentes.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

Article 7 : Désignation des gagnants et obtention du gain

Pour les Instants Gagnants :

Dans le cadre des Instants Gagnants, après leur participation les gagnants découvriront immédiatement leur cadeau et recevront un e- mail de confirmation leur indiquant les modalités d'obtention du gain.

Après vérification de sa participation (délai de 3 à 5 jours ouvrés), le gagnant recevra par e-mail à l'adresse renseignée lors de la participation pour l'informer de l'état de son dossier.

Les gagnants devront conserver pendant un (1) mois après la fin du jeu leur preuve d'achat originale mentionnant l'achat d'un produit Spontex éligible (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) après la fin du jeu, et ce en cas de contrôle.

Aucune autre communication que ces e-mails ne sera effectuée pour contacter les gagnants. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne répondent pas aux critères du règlement, son gain ne lui sera pas attribué et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Si sa participation est valide, il recevra dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de fin du jeu la dotation gagnée.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants s'effectue aux risques et périls des destinataires.

Pour les tirages au sort :

Après vérification de leur participation et si leur participation est valide, les gagnants des dotations « Soirée d'anniversaire à domicile » et « Week-end d'anniversaire à Paris » seront contactés, dans les 15 jours suivant la date de tirage au sort, par la Société Organisatrice afin de planifier et organiser avec eux l'évènement.

Les gagnants devront conserver pendant un (1) mois après la fin du jeu leur preuve d'achat originale mentionnant l'achat d'un produit Spontex éligible (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) après la fin du jeu, et ce en cas de contrôle.

Article 8 : Non validité de la participation

Les gestionnaires du jeu se réservent le droit de refuser d'offrir le lot notamment si :

- L'achat n'a pas été effectué entre le 01/03/2022 et le 31/12/2022 ;
- Une (1) participation avec une même preuve d'achat a déjà été enregistrée et/ou validée (même ticket de caisse) pour le temps fort numéro 1 ou le temps fort numéro 2 ;
- Une participation aux Instants Gagnants ou au tirage au sort ont déjà été effectuées et/ou enregistrées et/ou validées au sein d'un même foyer pour le temps fort numéro 1 ou numéro 2 ;
- L'adresse postale saisie est fausse ;
- Le nom et le prénom du gagnant sont inconnus des services postaux à l'adresse communiquée lors de l'ouverture du compte de jeu ;
- Le magasin n'existe pas et/ou ne commercialise pas le produit saisi et/ou n'est pas partenaire de l'opération ;
- La localisation du magasin est fausse (code postal et/ou ville) ;
- La date et l'heure de l'achat indiquées sur le ticket de caisse, sont postérieures à la date et à l'heure de la participation gagnante ;
- Le prix d'achat du produit Spontex éligible ne correspond pas au prix habituellement pratiqué par le magasin où l'achat a été effectué ;
- La qualité des pièces justificatives (ticket de caisse) empêche la vérification de l'acte d'achat (tâché, déchiré, découpé, raturé, illisible) ;
- Le ticket de caisse a été dupliqué pour une autre participation ;
- Le ticket de caisse ne mentionne pas de manière claire et non équivoque, l'achat d'un ou des

produit(s) Spontex éligible(s) ;

- La participation a eu lieu dans une zone géographique non prévue au présent règlement.

Dans le cadre de l'Article 5 du présent règlement, si le ticket de caisse envoyé est non conforme, manquant, inexploitable ou non original alors le participant sera averti de la perte de son lot.

Toute fraude ou tentative de fraude invalidera systématiquement la participation qui ne sera pas traitée notamment en cas de :

- Faux domicile ;
- Utilisation du même nom, prénom, adresse avec des orthographes différentes ;
- La multiplication des e-mails au sein d'un même foyer ;
- Ticket de caisse dupliqué.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur lieu de domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Article 9 : Réclamation

Les réclamations se font uniquement par e-mail à l'adresse : consommateur@improov-marketing.fr

Aucune réponse ne sera donnée par courrier, fax, téléphone ou autre adresse que celle-ci. Aucune réclamation ne pourra être traitée après le 06/01/2023.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique ou électronique sur l'identité des gagnants.

Article 10 : Non remboursement des éventuels frais de participation

Les éventuels frais de participation au jeu quels qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 11 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler, écourter, ou proroger le présent jeu ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La Société Organisatrice ne pourra pas davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de

tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou danstous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotationsnon prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourraexcéder celui prévu au présent règlement.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société organisatrice ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à la jouissance des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou tout autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni son lot, ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article 12 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile dans le cadre du jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 13 : Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 14 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 15 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 16 : Règlement du jeu

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par e-mail et/ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

Le présent règlement est déposé au sein de l'étude de Maître Bouvet, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX, huissier de justice. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site du jeu <https://90ans-spontex.com> pendant toute la durée du jeu.

Article 17 : Interprétation du règlement

La Société Organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglées par celui-ci. Ces décisions seront sans

appel.

Article 18 : Droit applicable et Litiges

Le règlement est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 19 : Protection des données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations nominatives peuvent également être transmises à des tiers pour la gestion de la présente promotion. Toute personne, justifiant de son identité, peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, ainsi que ses droits à la limitation du traitement, droit à la portabilité de ses données, d'un droit de définir des directives post mortem, droit de ne pas faire l'objet d'un profilage et d'une décision individuelle automatisée, en adressant une demande via le lien suivant : https://privacy.newellbrands.com/data-subject-request-form_en.html.

Elles sont destinées à MAPA SAS et à ses prestataires des gestions de l'offre :

- Agence MANIFIK - 9, impasse de Mont-Louis 75011 PARIS - RCS 381 273 788
- Improov Marketing – 485, Rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence - RCS 824 808 422

Il est précisé que la Société Organisatrice pourra conserver les coordonnées des participants afin de leur faire parvenir par voie d'e-mail ses actualités et ses offres exclusives sous la stricte condition que les participants aient coché la case prévue à cet effet lors de leur inscription. En revanche, si les participants n'ont pas donné leur accord en cochant la case prévue, leurs coordonnées ne seront pas conservées au-delà du délai de réclamation de 100 jours après la fin du jeu. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant.

Les participants sont également informés qu'ils disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 20 : Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de cette offre est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Fait à Colombes, le 10 février 2022

I - Annexe : liste des produits Spontex éligibles

RECURAGE	
STANDARD	
EAN	Libellé produit
3384128800719	2 Gratounett' +
3011261030887	2 Gratounett' Stop-Graisse
3384126001040	2 Fini les Efforts
3384126003006	3 Zero surfaces Encrassées
3384120318007	2 Flash Eponge
3384123096506	2 Fini les Rayures
3384126002481	2 Gratte-Partout
3384125500162	3 1,2,3 Grattez
3384126003013	2 Zero Surfaces Délicates
3384123092737	2 Gratte-Eponge Stop-Graisse
3384123096735	2 Gratte-Eponge Stop-Bactéries
3384123092706	2 Gratte-Eponge Secret d'Antan
3384126003518	2 Gratte-Eponge Tradition
3384126003990	2 Gratte-Eponge Efficace et Durable
3011261031006	2 Gratte-Mousse
3384126802012	2 Iconique
3384126003525	2 éponges grattantes XXL Extra
3384126003877	2 éponges grattantes sans colorant
3011261030962	3 Gratte-Eponge
3384126001248	Gratte Eponge Particules Minérales
3384123107011	3 Gratte-Eponge + Microfibre
3384123096001	3 Gratte-Eponge Performance
3384126606023	3 Gratte-Eponge Mosaik
3384120001954	3 Gratte-Eponge Longue Durée
3384126004485	3 Gratte-Eponge Efficacité Maximale
3384126002160	4 Gratte-Eponge + Fibres de Lin
3384126002153	4 Gratte-Eponge Eclats Minéraux
3384126002474	4 Gratte-Eponge Mosaik
3384126003037	4 Gratte-Eponge Stop-Graisse+
3384120279667	6 Gratte-Eponge Fibres Recyclées
3384126003501	6 Gratte-Eponge Particules d'aluminium
3384127010508	2 L'éponge verte
3384126004430	2 Eponges Très Vertes Grattantes-Fibres recyclées
3384127010706	4 L'éponge verte Stop-Graisse
3384123084015	4 Eponges bleue Stop-Graisse Non Rayantes
3384127010096	6 L'éponge verte Maxi pack
3384127010010	6 L'éponge verte
3384127009014	9 L'éponge verte Stop-Graisse
3384123055220	2 Salsa Power
3384126003532	2 Zero Salle de bain

8001700001207	2 Tampons - Flash
3384123111209	3 Tampons - Gratte Stop-Graisse
3384123111605	3 Tampons L'Eponge verte
3384125109952	3 Tampons-Gratte Longue Durée
3384128000454	2 Spiremouss'
3384125001171	2 Spirales acier recyclé
3384125001188	4 Spirales
PROMO	
EAN	Libellé produit
3384123096773	Gratte-Eponge AB 2+1 GT
3384123092607	GR.EP.STOP GRAISSE 2+1 - PAV
3384120309616	GRATTE EP.3+1 - PAV
3384126606139	GE MOSAIK 3+1
3384123096964	3 GE PERFORMANCE +1GRATUITE
3384123107035	GRATTE EPONGE+MICROFIBRE 3+1
3384126003839	ZERO SE 3+1
3384129603210	Carton GE AB x4 (33 uc)
3384129201751	Carton GE SA x4 (33 uc)
3384129201928	Carton GE SG x4 (33 uc)
3384123001371	Carton GE SA 4+2 (21UC)
3384123092263	Carton GE SG 4+2 (21UC)
3384123961361	Carton GE AB 4+2 (21uc)
3384126003174	CARTON GRATOUNETT 4+2
3384126003167	CARTON ICONIQUE 4+2 (21 UC)
3384126003150	CARTON ZERO SD 4+2
3384121963961	Carton ZERO SDB 4+2
3384123096018	Carton GE PERF X6
3384123107226	Carton GE MFX6
3384126000524	Carton 1,2,3 GRATTEZ X6
3384126606092	GE MOSAIK x6
3384126003143	Carton ZERO SE x6
3384123092133	6 GE SG + 2 GRATUITES
3384123091143	Carton 6 GE SA + 2 GT
3384123096803	6 GE AB + 2 GRATUITES
3384121960052	Carton GE SG X8
3384121960038	Carton GE AB X8
3384121960045	Carton GE SA X8
3384126004379	Carton GE FIBRES DE LIN X8
3384126004386	Carton GE SG+ X8
3384126004393	Carton GE ECLATS MINERAUX X8
3384126004317	ZERO SURFACES DELICATES 8+4
3384126004324	8 ZERO SDB + 4 ZERO SD
3384126004331	FINI LES EFFORTS 8+4

3384121960007	10 GE AB + 4 GE SA
3384129602305	10 GE AB + 4 GE SG
3384123092720	10 GE SA + 4 GE SG
3384123092232	10 GE SG + 4 GE AB
3384123092744	10 GE SG + 4 GE SA
3384126003136	CARTON 9GEMF+3ZERO SE 21UC
3384126003112	CARTON 9GEPERF+3ZERO SE21UC
3384126003099	CARTON ZERO SE 9+3 - 21UC
3384126003105	CARTON 9ZERO SE+GE LD 21UC
3384126003426	9GEMOSAIK+3ZERO SE42UC
3384126002016	Carton 14+6 GE SG
3384127200374	Carton 14+6 GE SA
3384126200740	Carton 14GESG+6GEAB
3384126602070	Carton 14+6 GE AB
3384126004522	8 GE TRADITION + 4 SG
3384126004539	8 +4 GE TRADITION
3384126004546	8 GE TRADITION + 4 SA
3384126004553	8 GE TRADITION + 4 SB
3384126004577	12 ZERO SE + 6 GE
3384126004560	12 ZERO SE + 6 GE MICROFIBRE
3384126004584	12 ZERO SE + 6 ZERO
3384126004591	12 ZERO SE + 6 GE LONGUE DUREE

Essuyage	
Standard	
EAN	Libellé produit
3384120000858	2 Eponges Végétale sans colorant
3011261010049	2 Eponges Tradition n° 4
3384120400306	2 Eponges Tradition+ n°4 Fibres de lin
3011261010063	2 Eponges Tradition XXL
3011261010223	3 Eponges Tradition n° 2
3384120200159	3 Eponges Tradition n°2 Coton recyclé
3384121003025	4 Eponges Super absorbantes
3011261010308	1 Eponge Gros Travaux
3384121001182	1 Gomme Nettoyante Extra
3011261011107	2 Eponges Aqua Douce
3011261011183	3 Eponges Trio Colors
3011261011329	4 Eponges Passe-Partout
3011261025104	3 Tiponge
3011261040107	5 Carréponge Anti-bactéries
3384122001006	10 Carré Vaisselle
3011261040909	1 Egouttoir non tissé décoré Anti-bactéries
PROMO	

EAN	Libellé produit
3384121190244	TRADITION N°2 X6 + PELUCHE
3384120000353	TRADITION N°2 x12
3384121118064	TRIO COLORS 3+1
3384120000377	TRIO COLORS 12+3
3384120000346	TRIO COLOR 15+3
3384121900256	TRIO COLORS X6 + PELUCHE
3384121900041	TRIO COLORS X12

Ménage	
STANDARD	
3384127002343	2 Lavettes Mirofibre Ultimate
3384121970419	3 Lavettes Microfibre Mosaik
3384121970532	3 Lavettes Microfibre Magic Effect
4008600176992	4 Lavettes KIT multi-texture
3384127800413	4 Lavettes Microfibre Collection XXL
3384127001773	5 Lavettes Microfibre 100% Fibres Recyclées
3384120000704	6 Lavettes Microfibre Mosaik
3384121223010	8 Lavettes Microfibre Collection
3384121971041	12 Lavettes Microfibre Collection
3384121115414	1 Lavette Microfibre Spécial Vitres
3384121110563	1 Kit de 2 Microfibres Salle de Bains
5010071904768	1 Lavette Microfibre Cuisine
8001700001009	1 Serpillière Microfibre & Coton
3384121157063	1 Serpillière Bamboo
3384127213107	2 Serpillières Microfibre
Ménage	
PROMO	
3384127001698	Microfibre XXL 6+2
3384122300178	Microfibre Multi-usages 8+2
3384127000776	Microfibre Mosaik 9+3
3384121970631	Microfibre Mosaik 8+4
3384126001835	Microfibre lot Mega pack 20 UC
3384127002367	MF Collection 9+3

Ménage Non Alimentaire	
STANDARD	
3384127002145	1 Lavette Microfibre Multi-Usage
3384127002114	10 Lavette Microfibre Multi-Usage
3384127002077	1 Lavette Microfibre Salle de Bain
3384127002084	1 Kit de 2 lavettes Microfibre Salle de Bain
3384127002107	2 Lavettes Microfibre Cuisine Dégraissante
3384127002091	1 Kit de 2 Lavettes Microfibre Cuisine

3384127002053	1 Lavette Microfibre Spécial Inox
3384127002138	1 Lavette Microfibre Spécial Vitre XXL
3384127002060	1 Lavette Microfibre Surfaces High Tech
3384127002121	2 Chamoisines Microfibre
3384128001512	1 Serpillère Multi-Usage Coton
3384127000486	1 Serpillère Spécial Carrelage XXL
3384127000493	1 Serpillère Spécial Parquet

BROSSERIE	
STANDARD	
EAN	Libellé produit
3384128001536	Magic'Hook
3384128001543	Recharge Microfibre Magic'Hook
3384128000706	Aqua Revolution System FR
3384121980791	Refill Aqua Revolution System
3384128001154	Express System + Compact
3384128001246	Refill Express System + Compact
3384121100229	Full Action System+ X'tra
3384121100212	Refill Full Action System+ X'tra
3384121100212	Refill Full Action System+ X'tra
3384128000645	Kit multi +
3384128001482	Balai Quick Spray Duo
3384128002021	Recharge Quick Spray Duo
3384128001499	Balai Easy System Max +
3384128001475	Recharge Microfibre Easy System Max +
3384127210175	Extra
3384127210181	Refill Extra
3384127210182	Refill Extra
3384127211127	Multi +
3384127211134	Refill Multi +
3384121100007	Twist Mop Telescopic
3384121100014	Refill Twist Mop
3384120280243	Tête de Balai Mosaik
3384121107204	Seau Easy Max
3384121107211	Essoreur
3384128001345	Raclette vitre
3384128001277	Tête de balai brosse
3384128000904	Catch & Clean
3384128000935	Tête de balai Catch & Clean
3384128001291	Tête de balai intérieur
3384128001284	Tête de balai extérieur
3384128001307	Tête de loup
8410404089051	Manche ergonomique 1,40m

3384128001260	Manche télescopique 3m
3384128001338	Pelle Balayette
3384128001369	Brosse adhésive
3384128001352	Refill brosse adhésive (x2)

SPONTEX EXPERT	
STANDARD	
GENCOD	Libellé produit
3384121641005	- Balai Extérieur Anti-choc
3384121641548	- Balai Cantonnier
3384121641500	- Balai Cantonnier XL
3384121641814	- Balai Extérieur Multi-usages
3384121640404	- Balai Intérieur Anti-choc
3384121640107	- Balai Intérieur Surfaces fragiles
3384120263505	- Balai Coiffeur
3384121541503	- Balai Plat Dépoussiérant XXL
3384121541510	- Recharge Balai Plat Dépoussiérant XXL
3384121643115	- Balai Dépoussiérant spécial Plafond
3384121640466	- Tête de loup ronde
3384121001199	- Pelle-Balayette
3384121642514	- Pelle-Balayette Long Manche
3384121540001	- Balai à Franges Essorage intégré télescopique
3384121540018	- Recharge Microfibre Balai à Franges Essorage intégré
3384121542104	- Balai Eponge Essorage intégré
3384121542111	- Recharge Balai Eponge Essorage intégré
3384121541107	- Balai plat Lavant et Dépoussiérant
3384121541114	- Recharge Microfibre Balai plat Lavant et Dépoussiérant
3384121101240	- Recharge Microfibre Micro-grattante Balai plat Lavant et Dépoussiérant
3384121540216	- Tête de balai à Franges 100% Microfibre
3384121543002	- Balai Brosse Anti-choc
3384120262546	- Kit Balai Plat et Seau propreté intégrale
3384121000727	-Recharge Balai Plat et Seau propreté intégrale
3384121001168	- Kit Balai Plat et Seau essorage rotatif Compact
3384121001175	- Recharge Balai Plat et Seau essorage rotatif Compact
3384121100243	- Kit Balai à Franges et Seau essorage rotatif
3384121100250	- Recharge Balai à Franges et Seau essorage rotatif
3384121743150	- Brosse Ergonomique
3384121544009	- Raclette Lave-Sols XL
3384121545044	- Mouilleur Vitres
3384121545020	- Raclette Lave-Vitres XL

3384121547024	- Seau Grande Capacité
3384121547017	- Essoreur
3384121640442	- Bassine ronde
3384121700054	- Serpillère Multi-Usages sols
3384121500395	- Serpillère Spéciale Parquet
3384121644433	- Manche Soft Touch
3384121644525	- Manche Rétractable
3384121640459	- Manche Téléscopique
3384121644723	- Manche Extérieur 150cm
3384123961729	- Eponge Récurage Quotidien x2
3384120101593	- Eponge Récurage Quotidien x6
3384121004725	- Eponge Nettoyage Quotidien x2
3384123059723	- Eponge Multi-Usages x10
3384122004724	- Eponge Efface-Tout x2
3384120101579	- Tampon Récurage Quotidien x7
3384120101548	- Kit Lavettes Microfibre Multi-Usages x8
3245422537391	- Gants Ménage Confort T6
3384122537277	- Gants Ménage Confort T7
3384122537284	- Gants Ménage Confort T8
3384129370075	- Gants Travaux Quotidiens + Boîte de 100 T7
3384129370082	- Gants Travaux Quotidiens + Boîte de 100 T8
3384126101726	- Eponge Gros Travaux x1
3384121900508	- Eponge Gros Travaux x3
3384121030724	- Eponge Lessivage des murs x1
3384123098722	- Eponge Spécial Grill x2
3384126600724	- Spirale Spécial Grill x1
3384120101586	- Eponge Joints et Carrelage x1
3384126002450	- Eponge Inox et Aluminium x2
3384126001279	- Eponge Surfaces Délicates x2
3384125001102	- Tampon Surfaces Délicates x2
3384123111728	- Tampon Nettoyage Difficile x7
3384121940825	- Eponge Salle de Bain XXL x1
3384127001124	- Kit 2 Lavettes Microfibre Salle de Bain
3384120101531	- Lavette Microfibre Cuisine x1
3384120101555	- Kit 4 Lavettes Microfibre Maison
3384121115728	- Lavette Microfibre Surfaces Vitrées x1
3384121541053	- Brosse Spécial Stores
3245426100096	- Gants Protection Produits Ménages T6
3384122647273	- Gants Protection Produits Ménages T7
3384122647280	- Gants Protection Produits Ménages T8
3384123007373	- Gants Lessivage T7
3384123007281	- Gants Lessivage T8
3384123007298	- Gants Lessivage T9

3384123007373	- Gants Lessivage T7
3384123007281	- Gants Lessivage T8
3384123007298	- Gants Lessivage T9
3384123977478	- Gants Protection Peinture & Solvants T7
3384123977485	- Gants Protection Peinture & Solvants T8
3384129977274	- Gants Petits Travaux de Décoration T7
3384129977281	- Gants Petits Travaux de Décoration T8
3384120642515	- Pelle Metal
3384120640184	- Balayette
3384120640009	- Balai Intérieur
3384120640016	- Balai Extérieur
3384120543003	- Balai Brosse
3384120640191	- Brosse Main
3384120644700	- Manche En Bois
3384120643116	- Balai Depoussierant
3384120640207	- Brosse Flexible
3384120643000	- Plumeau